

## BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2021

*Cette note est annexée au compte administratif 2021 et sera publiée sur le site internet de la commune.*

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'exercice obligatoire par les communautés d'agglomération de la compétence « Eau » et « Assainissement des eaux usées » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » a délégué, par convention, à la commune de Saint-Lys l'assainissement collectif des eaux usées (collecte et transport) pour une durée de sept ans (à partir du 15 janvier 2020).

La fiche technique des modalités budgétaires et comptables de mise en œuvre de la délégation de compétence en matière d'eau et d'assainissement des EPCI aux communes a été émise par la DGCL – DGFIP en octobre 2020.

Elle a entraîné la signature d'une nouvelle convention de délégation de la compétence « assainissement collectif (collecte et transport) des eaux usées » et impacté le budget primitif 2021 du budget assainissement.

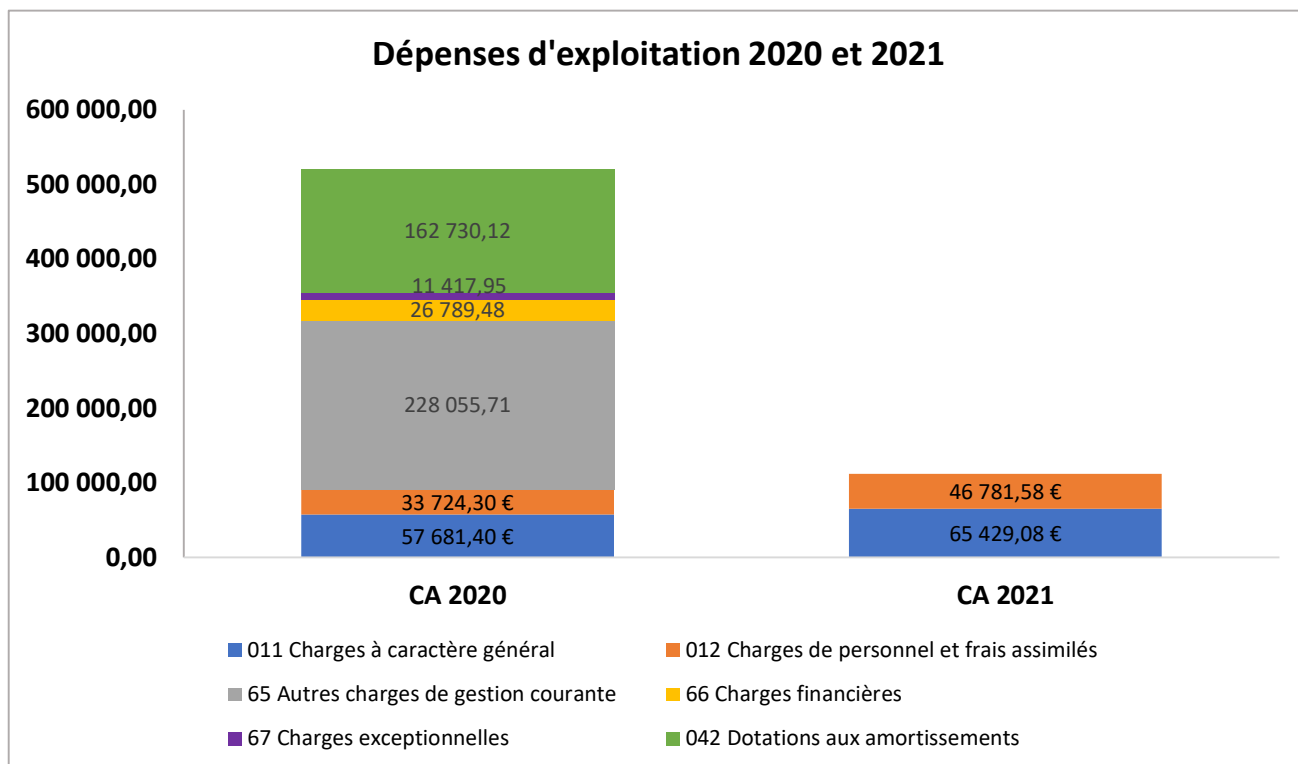
#### 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

##### 1.1 EXPLOITATION

###### a) Les dépenses

- Les charges à caractère général progressent en raison de la comptabilisation des interventions 2020 du SMEA 31 sur le réseau à hauteur de 14 953,45 € (pas de rattachement sur 2020 à la demande de la trésorerie) et de la poursuite des efforts sur l'entretien et les réparations de réseaux détaillés comme suit : hydrocurage et inspections télévisées pour 12 114,48 €, remplacement de 10 regards et la réfection d'une conduite pour 25 950 € et des modifications de réseau avec des mises en conformité pour 6 270,09 €. De plus, conformément à la convention de délégation et à la fiche technique de la DGCL - DGFIP, la rémunération versée au SIECT pour l'établissement des factures d'assainissement et le reversement des rôles est prise en charge par le Muretain Agglo (17 119,45 € en 2020),
- L'évolution des charges de personnel est due au remboursement du budget annexe au budget principal des mises à disposition de personnel (service technique et administratif). Ce poste progresse en 2021 en raison d'une nouvelle liste du personnel de Saint-Lys affecté à la compétence de l'assainissement.

En raison du transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » et de la fiche technique de la DGCL – DGFIP d’octobre 2020, les dépenses des chapitres 65 au titre du remboursement de l’entretien de la station d’épuration au SMEA 31 (compétence transférée), 66 (transfert de la dette au Muretain Agglo), 67 (annulations des redevances d’assainissement) et 042 pour la dotation aux amortissements (biens transférés au Muretain Agglo) sont prises en charge par le budget annexe de l’assainissement du Muretain Agglo expliquant les montants à zéro.

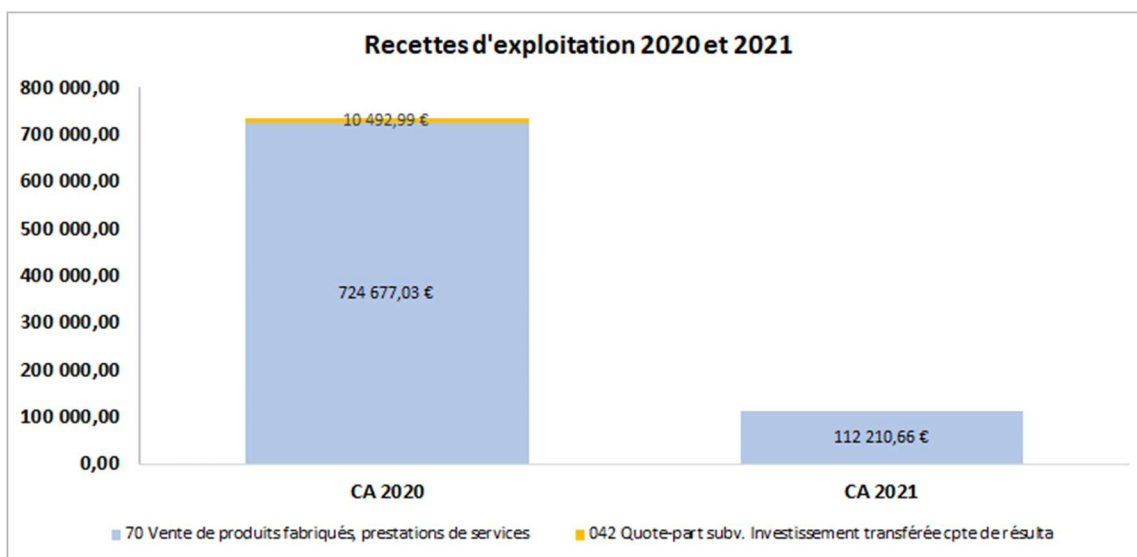


Au final, en 2021, les dépenses d’exploitation ont nettement diminué par rapport à celles de 2020 (-78,44 %). Elles s’élèvent à 112 210,66 € (520 398,96 € en 2020).

#### b) Les recettes

En 2020, les recettes du chapitre 70 comptabilisaient la Participation pour le Financement de l’Assainissement Collectif (PFAC) et la redevance d’assainissement. En raison de la fiche technique précitée, la redevance d’assainissement est votée et perçue par le Muretain Agglo tout comme les autres recettes de fonctionnement liées à l’activité de la délégation.

En 2021, ce chapitre enregistre seulement le remboursement du Muretain Agglo au titre des dépenses en section d’exploitation à la charge de Saint-Lys.



En 2021, les recettes d'exploitation connaissent une forte réduction à hauteur de -84,74%. Elles s'élèvent à 112 210,66 € contre 735 170,02 € en 2020.

## 1.2 INVESTISSEMENT

Le traitement des dépenses d'investissement découle aussi de la fiche technique précitée via les comptes de travaux pour compte de tiers : compte 4581 en dépenses et 4582 en recettes expliquant les montants à zéro des chapitres 16 et 040 pour 2021 en dépenses et 10 et 040 en recettes.

### a) Les dépenses

Chapitre	CA 2020	CA 2021
16 Emprunts et dettes assimilés	96 645,36	0,00
4581316 Amélioration et extension de réseaux	22 524,00	44 923,20
4581317 Travaux hors extension	0,00	83 994,60
4581318 Travaux Impasse Bruno	11 388,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 492,99	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>141 050,35</b>	<b>128 917,80</b>

Il a été réalisé 128 917,80 € de travaux : 44 923,20 € sur l'article 4581316 (création de réseau place des Martyrs et extension de réseau rue René Zago) et 83 994,60 € sur l'article 4581317 (extension et poste de refoulement pour le COSEC, réfection de réseau chemin Barrat et drain pour le poste de refoulement Ratou).

### b) Les recettes

Chapitre	CA 2020	CA 2021
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 640,16	0,00
4582316 Amélioration et extension de réseaux	22 524,00	44 923,20
4582317 Travaux hors extension	0,00	83 994,60
4582318 Travaux Impasse Bruno	11 388,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 730,12	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>202 282,28</b>	<b>128 917,80</b>

Les recettes d'investissement prennent en compte seulement le remboursement des travaux effectués par Saint-Lys par le Muretain Agglo.

## 2. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats 2021 d'exploitation et d'investissement s'élèvent à 0,00 €. Il n'y a plus de résultat reporté.

	Résultat de clôture 2020	Résultat 2021	Transfert des résultats au budget principal	Résultat de clôture 2021
Exploitation	510 719,89	0,00	-510 719,89	0,00
Investissement	620 959,36	0,00	-620 959,36	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 131 679,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 131 679,25</b>	<b>0,00</b>